

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication :



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-4-1

Séance du vendredi 16 janvier 2009

Modification par voie d'avenant de la convention constitutive du 21 décembre 2005 créant le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Haut-Rhin du 21 décembre 2005,
- VU l'article L123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences de la commission permanente du Conseil Général,
- VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP de la MDPH du 18 juillet 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du 21 décembre 2005 du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

Rémy WITH

Adopté